

CPS^{rbc}/RWB^{bhg}



Réf : CPS^{RBC} / Avis n° 42 (20-02-2014)

Avis n° 42

portant sur le « Projet de Programme opérationnel proposé par la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2014-2020 ».

Cet avis a été préparé par le CPS^{RBC} et adopté le 20 février 2014.

Avant-propos :

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'ordonnance du 10 février 2000 (MB 16.03.2000), la Ministre Evelyne Huytebroeck, membre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, a, par lettre datée du 21 janvier 2014, saisi le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale d'une demande d'avis relative au document cité en titre.

Introduction

La commission européenne a adopté le 6 octobre 2011 des propositions législatives concernant la politique de cohésion pour 2014-2020. La nouvelle réglementation devrait entrer en vigueur en 2014. La Commission européenne propose ainsi une concentration sur les interventions porteuses de la plus grande valeur ajoutée par rapport à la stratégie européenne. Les modalités de concentration sont spécifiées pour chaque fonds européen et pour chaque catégorie de région, sur la base des 11 objectifs thématiques (O.T.) déterminés en cohérence avec ceux de la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Aujourd'hui, le Conseil de la Politique scientifique est appelé à se prononcer sur le projet de Programme opérationnel (P.O.), principal document de référence qui fixe les priorités dans lesquelles devront s'inscrire les projets qui seront financés par les Fonds structurels européens.

Sources

Le groupe de travail a examiné le document en question ainsi que le rapport d'incidences sur l'environnement et l'extrait de l'accord de partenariat belge y relatifs.

Avis du CPS^{RBC}

* Le CPS^{RBC} se réjouit de constater que, pour la programmation 2014-2020, l'importance de la RDI a bien été inscrite comme levier essentiel au développement économique de la Région.

* Le CPS^{RBC} salue également qu'une concertation au préalable ait été orchestrée par le biais d'Innoviris dans l'objectif d'aider à la préparation de ce document. Globalement ce document prend en compte le potentiel et les préoccupations des acteurs de la recherche et d'entrepreneuriat.

* Le CPS^{RBC} constate que l'objectif thématique « Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité » n'a pas été retenu. Sachant que le secteur TIC représente aujourd'hui près de 30.000 emplois à Bruxelles et est le secteur le plus innovant dans la Région, le Conseil regrette qu'il ne soit pas repris comme axe prioritaire/objectif thématique. Il conviendrait de proposer une politique ambitieuse de recherche, innovation et formation dans ce secteur reconnu depuis longue date en matière de RDI (et non pas seulement comme axe transversal à la hauteur de 10% des moyens).

* Le CPS^{RBC} souhaite que, en ce qui concerne le développement des filières, il soit clairement mis en évidence toutes les composantes que cette notion comprend. Est-ce qu'on peut par exemple prendre en compte le coût d'infrastructure lié au volet de l'emploi/formation dans le

cadre du développement de ces filières ? Plusieurs propositions de filières sont faites, mais la liste est assez limitative. Dans le secteur de la santé, l'importance de la RDI mérite être mis en avant. Une autre filière intéressante à développer concerne la mobilité intelligente. De manière générale, le Conseil souhaite insister sur la nécessité de bien évaluer l'impact sur l'emploi et le développement économique d'un investissement dans chacun de ces filières.

* Enfin, au niveau de la dotation budgétaire, le Conseil constate qu'une partie très importante sera dédiée à l'énergie et l'environnement. Bien qu'il s'agit d'un défi sociétal majeur, le retour en ce qui concerne l'activité économique et la création d'emploi reste limité. Il estime qu'un investissement plus important dans l'innovation, les PME et les TIC est souhaitable. Il semble dans le texte que soutenir la RDI soit davantage encouragé, par contre ceci n'est pas tout à fait traduit dans les moyens qui y seront consacrés.

*